

1AUL et 1AU

1AU : S = 1.2 ha
d = 4 à 5 lgts.



Accès aux zones 1AU
et 1AUL



Prise en compte
de l'ensoleillement.



Eléments bati et paysagers
à préserver (mur, arbres...)



Placette de gestion
des ordures ménagères

